

Orientations

Orientation 1.3 Conserver l'identité et améliorer la qualité paysagère des espaces habités des îles

[...]

Plus que partout ailleurs, il convient de veiller à l'intégration harmonieuse du bâti dans le milieu qui est un des éléments forts du caractère du parc. Cette attention se traduira notamment par la mise en application d'un guide de recommandations architecturales et paysagères, ~~qui portera en priorité sur la résorption des points noirs paysagers subsistant sur les îles.~~

[....]

Par ailleurs, le profond sentiment de dépaysement lié aux ambiances et au calme qui se dégagent des îles nécessite d'harmoniser et de maîtriser les niveaux sonores et lumineux liées aux activités humaines.

| 3 mesures partenariales | Rôle de l'établissement public | Contribution des communes adhérentes | Principaux autres partenaires |
|--|---|--|--|
| <p>1.3.1 AOA île Requalifier et mettre en valeur les espaces bâtis et les sites patrimoniaux sur la base d'un guide de recommandations architecturales et paysagères.</p> <p>Au-delà du plan paysage (mesure 1.1.2) qui sera établi à l'échelle de l'aire optimale d'adhésion, un guide de recommandations spécifique aux espaces en aire optimale d'adhésion de Porquerolles et du Levant sera réalisé. Ce guide portera notamment sur la résorption des points noirs paysagers, le maintien des points de vue remarquables, l'identification des sites patrimoniaux (cf. carte des éléments du patrimoine bâti et culturel du Levant en annexe 1) et la rédaction de recommandations architecturales et</p> | <ul style="list-style-type: none">• Co-rédaction du guide• Appui technique à la commune de Hyères et aux maîtres d'ouvrages pour la mise en oeuvre des projets• Sensibilisation | <ul style="list-style-type: none">• Co-rédaction du guide• Réalisation d'un état des lieux• Réalisation des requalifications des espaces publics• Conseil aux pétitionnaires privés• Sensibilisation | <ul style="list-style-type: none">• STAP du Var• CAUE du Var• Syndicat Héliopolis• Habitants• Commerçants• Services de l'État• CIETM• IGeSA |

Orientations

| | | | |
|--|---|--|--|
| <p>paysagères.</p> <p>Dans ce cadre et en cohérence avec la mesure 4.1.7, l'élaboration d'une charte signalétique pour les enseignes et préenseignes aux abords et dans les villages de Porquerolles et du Levant devra permettre l'harmonisation et l'accroissement de la qualité des préenseignes et une mise en valeur de l'identité des lieux, sur les plans paysager et architectural.</p> <p>En particulier pour le Levant, il s'agira de poursuivre l'amélioration de l'architecture et du paysage du village par la révision des règlements du syndicat d'administration d'Héliopolis qui</p> <p>feront l'objet d'une intégration dans le futur PLU.</p> <p>Pour les points noirs paysagers à Porquerolles, on peut notamment lister les algecos de la Batterie du Lion qui accueillent la caserne des pompiers, l'aire de stockage et de concassage sur le site des Pamplémousses, l'arrière de la zone artisanale.</p> <p>Les points noirs paysagers pour l'île du Levant seront à préciser.</p> | | | |
| [...] | [...] | [...] | [...] |
| <p>1.3.3 Limiter les nuisances sonores et l'empreinte lumineuse des espaces bâtis</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et scientifique | <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Commune de Hyères • Réalisation d'un diagnostic | <ul style="list-style-type: none"> • ANPCEN • STAP du Var • LPO, groupe des |

Orientations

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | de l'éclairage public | Chiroptères de Provence |
| | | <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'une charte éclairage et nuisances sonores• Contrôle du respect des mesures de la charte | (GCP) <ul style="list-style-type: none">• DGA (limité à l'éclairage), association des commerçants, syndicat Héliopolis <ul style="list-style-type: none">• Associations des habitants, propriétaires |

Référence ID de l'article : #5200

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-16 08:19